3me Année. — N° 28. PARAIT LE SAMEDI 9 JUILLET 1887.

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que SISTERON-JOURNAL est en vente :
Chez Madame ANDRÉJOL, kiosque, 30, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.
Le Numéro : 5 Centimes

INFORMATIONS

SÉNAT

Paris, le 7 Juillet 1887.

Le Sénat a adopté hier, par 134 voix contre 100, une résolution infligeant un blâme à M. Caillaux, ancien ministre des Travaux publics, pour des faits se rattachant au règlement du budget de 1875. Il a ensuite validé l'élection de M. Girard dans le département du Nord.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

La Chambre a continué la discussion de la loi militaire, et a voté par 527 voix contre 5, la proposition tendante à augmenter des droits de douane sur les alcools étrangers.

L'Essai de Mobilisation

—

La Commission du budget a entendu hier un exposé verbal de M. Cavaignac, rapporteur du budget de la guerre sur le projet de loi relatif à un essai de mobilisation et de concentration d'un corps d'armée.

Le général Ferron, entendu par la Commission du budget il y a quelques jours, a insisté sur la nécessité de faire un essai complet, de mettre le corps d'armée une fois mobilisé en mouvement, en effectuant les transports de concentration et en faisant manœuvrer pendant plusieurs jours.

Ce sont ces nouvelles propositions que la Commission examine. La dépense dans cette seconde hypothèse est évaluée à 8.233.000 francs, si la durée de convocation est de vingt-huit jours pour les réservistes, de douze jours pour l'armée territoriale.

M. Remoiville a proposé d'entendre le ministre de la guerre.

M. Pelletan, sans être contraire à cette audition, a demandé toutefois qu'on statuât immédiatement sur le principe du projet.

M. Cavaignac a dit qu'on ne pouvait voter sur le principe avant d'avoir conféré avec le ministre.

A la suite de ce débat, la Commission sur la proposition de M. Sigismond Lacroix, a voté un ordre du jour dans lequel elle reconnait en principe l'utilité du projet de mobilisation. L'ordre du jour ajoute que la Commission désire entendre le ministre au sujet des détails d'exécution du projet et du chiffre de la dépense qu'il occasionnera.

Le 14 Juillet

—

M. Paul Barbe, ministre de l'Agriculture, vient d'adresser aux Conservateurs des forêts, la circulaire suivante :

« Monsieur le Conservateur,

« Je crois devoir vous faire connaître que le Gouvernement désire voir donner à la Fête nationale du 14 Juillet, le plus d'éclat possible. Je vous prie donc de veiller à ce que tous les agents et préposés sous vos ordres, dont je ne mets nullement en doute les sentiments républicains, n'omettent pas de participer à cette fête nationale en assistant aux revues ainsi qu'aux réceptions officielles et en pavoisant leurs habitations.

« Je vous invite également à faciliter la tâche des Autorités municipales, en autorisant la délivrance des branchages qui vous seraient demandés par les maires pour la décoration des édifices publiques.

« Agréez, etc. »

LA LOI MILITAIRE

—

Nous nous plaisons à reproduire la partie d'un excellent article due à la plume de M. A. Burdeau et qui concerne nos Instituteurs primaires :

« Adouci ou non, le service personnel sera accepté bravement par les Instituteurs. Ils l'ont réclamé eux-mêmes à diverses reprises et avec une chaleur de cœur qui sied à leur âge et à leur rôle. Je me suis toujours demandé de quel front un instituteur, un professeur peut parler à ses élèves du devoir suprême envers la patrie et du sacrifice obligatoire de la vie, s'il ne peut pas ajouter aussitôt : « Ce devoir, j'y suis soumis, comme vous le serez : vienne le péril, et vous me verrez en prendre ma part; je m'y suis préparé et j'ai ma place marquée dans les rangs de l'armée. » Et d'autre part, si l'instituteur ne parle pas aux élèves des espérances de la patrie, du patrimoine national à reconstituer, du sang qu'il faudra sans doute verser pour y parvenir; si ce n'est pas là le dernier mot de son enseignement, l'âme de chacune de ses leçons, alors de quoi donc leur parle-t-il, et comment peut-il se croire des droits à ce beau titre, créé par Lakanal, « d'instituteur de la nation ! »

« Le législateur ne fera donc pas d'exception pour les instituteurs : il les traitera comme des citoyens, comme des hommes qui font partie de l'élite morale du pays et à qui l'abnégation est plus familière qu'aux autres, seulement, en accomplissant cette œuvre, une réflexion lui viendra peut-être. Tant que l'instituteur jouissait du privilège de la dispense, on pouvait dire qu'il y avait là une certaine justification de l'état trop modeste en vérité où le relègue le traitement qu'on lui accorde. En le rétribuant mal, on lui faisait en quelque sorte payer son remplaçant. Ce dernier prétexte va disparaître. Il restera à savoir s'il est digne de la France d'avoir 19,000 maîtres d'écoles qui gagnent de trente-trois à trente-huit sous par jour et de payer ceux qu'elle offre en modèles à ses enfants, ceux à qui elle confie l'âme des générations futures, un peu moins cher qu'un fermier ne paie ses servants de charrue et ses valets d'écurie.

« A. BURDEAU. »

A propos d'Instituteurs, on nous communique la lettre suivante :

« Monsieur le RÉDACTEUR,

« J'ai lu dans votre numéro du 11 juin dernier, un article intitulé : *Chronique de l'Enseignement.*

« J'y trouve une foultitude d'anecdotes et d'exemples qui m'ont poussé à lire et apprécier (sauf quelques exceptions), les justes réclamations de ces apôtres de la Science.

« Combien comme moi, s'estimeraient très heureux de voir récompenser leur zèle si péniblement mérité.

« Ce n'est pas pour cela une raison de terminer un article si bien commencé, par des allusions qui, à un certain point, paraissent risquées.

« Il m'est d'avis qu'il ne manque pas d'autres arguments et d'autres sujets, pour essayer de se placer en *première ligne*, sans viser directement le « simple gendarme » voire même le « sous-officier », concernant ce que l'un a, et ce que l'autre attend .....? (la retraite).

« Je le répète, la réclamation est, non seulement bien fondée, mais encore elle est juste. — Patience ! cela viendra.

« Pourquoi, avoir l'air de reprocher à l'adversaire intrépide du malfaiteur, du bandit, prêt à risquer sa vie à tout moment pour sauvegarder les intérêts du peuple et faire ainsi respecter nos lois en digne représentant, la modique pension qui lui permettra d'installer ses rhumatismes au soleil, sur les bancs d'une promenade ?

« Au vieux sous-officier, qui, moins heureux que Pandore, aura servi de cible à l'ennemi maladroit, sans compter les rudes péripéties de la vie militaire, qui, de fort qu'il était autrefois, l'ont rendu infirme aujourd'hui ?

« Ces braves et vieux serviteurs de la France, qui n'ont jamais eu que cette devise : *pro Patria !* méritent mieux que des allusions de ce genre.

« Agréez, M. le Rédacteur, mes sentiments les plus distingués. »

« J. RAVACCIA
« Ex sous-officier. »

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

—

Concert. — Mercredi dernier les *Touristes des Alpes* ont donné leur premier concert du soir sur *nos allées de Meilhan.* Le Mistral, soufflant avec violence, fouettait les sons et les faisait bien souvent paraître discordants. Il faut dire encore que nos solistes, piston et baryton, étaient absents et que leurs remplaçants improvisés, malgré leur désir de bien faire, n'ont pas été à la hauteur de MM. L.. et M..

Quoique cela et en dépit du mauvais temps, les auditeurs étaient nombreux. Le pas redoublé de Bléger, allègrement enlevé, a valu à nos musiciens des applaudissements nourris. Les autres morceaux n'ont pas été moins appréciés.

—

© VILLE DE SISTERON

Pauvres pêcheurs ! — S'il est une distraction honnête, un passe-temps anodin, c'est assurément la pêche à la ligne.

N'est pas de cet avis le haut et puissant seigneur de Barley propriétaire du château de B...., sis au confluent du Buech et de la Durance, qui assigne, nous assure-t-on devant M. le Juge de Paix, une douzaine de nos compatriotes, coupables de s'être livrés à cette inocente occupation dans les cours d'eau dont il est riverain.

M. de Barley ne devrait pas ignorer que le Buech et la Durance sont des rivières flottables, et qu'il doit à la circulation un chemin dit de hâlage.

En perdant son procès, comme nous n'en doutons pas, M. de B..... s'attirera les sympathies de MM. les pêcheurs à la ligne, ces grands criminels, qui dans toutes les occasions se feront un réel plaisir de lui montrer les sentiments de haute considération qui lui sont dus et qu'il sait si bien mériter.

—

Une nouvelle «Marseillaise», paroles de Rougier de S., musique de Marneffe :

Nous entrerons dans la rivière,
Quand le B.... n'y sera plus ;
Nous attraperons ses anguilles, etc.

Je m'arrête, ne pouvant plus loin pousser l'indiscrétion.

—

Fête Nationale. — M. le Préfet des Basses-Alpes a adressé à MM. les Sous-Préfets et Maires du département une circulaire relative à la célébration de la fête du 14 Juillet.

Le gouvernement désire : dit M. le Préfet, que la Fête nationale soit célébrée partout avec autant d'éclat que le comportent les ressources locales et que, dans tous les chefs-lieu de canton, notamment, les édifices publics soient pavoisés et illuminés.

M. le Préfet termine en recommandant que la part des pauvres ne soit pas oubliée.

Les débitants de boissons, pourront avec l'autorisation du maire, tenir leurs établissements ouverts au-delà de 2 heures du matin, pendant la nuit du 14 au 15.

La revue, qui était un des principaux attraits de la fête, n'aura pas lieu par suite de l'absence de notre garnison, en ce moment aux manœuvres. L'ensemble du programme diffèrera peu de celui des précédentes années.

—

La Municipalité vient d'assurer à la Cie *La France*, tous les immeubles que la ville possède.

C'est là une excellente précaution qui avait été négligée jusqu'ici par les édilités précédentes.

—

ÉTAT-CIVIL

Du 1er au 8 Juillet 1887

NAISSANCES

Chaumeton (Juliette-Aimée).

DÉCÈS

André (Auguste-Paul) âgé de 1 an.

Le Crime de Beaudument

—

Un de ces crimes qui dénotent chez leurs auteurs l'absence complète de tout sentiment humain, vient de soulever l'indignation des habitants de la petite commune de Beaudument.

La veuve A..., sans respect pour la mémoire d'un mari, qui avait été sans reproche, s'est livrée à la débauche peu de temps après la mort de celui-ci.

Son inconduite n'a pas tardé à porter ses fruits. Elle est devenue enceinte. Redoutant la honte qui en serait la suite, elle a voulu cacher sa faute et n'a trouvé rien de mieux que d'absorber un breuvage qui l'a fait avorter.

Mais c'est ici que le crime se corse et révèle les instincts d'une sauvagerie peu commune. Ausitôt délivrée, elle a brulé son enfant dans le foyer de sa cheminée et, détail horrible, elle a tranquillement fait cuire sa soupe sur le même feu où brulait son enfant.

La population était tellement outrée qu'elle aurait fait un mauvais parti à cette misérable si la gendarmerie ne s'en était pas emparée.

Poussée sans doute par le remord, l'inculpée a faits des aveux complets.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 8 juillet 1887.

Le marché est toujours sans animation : 3 0/0. 81. 20 ; 4 1/2 0/0 109. 27.

On cote l'action du *Crédit Foncier* 1378 ; les obligations foncières et communales de diverses séries conservent leur bonne tenue, elles sont en effet les plus avantageuses parmi les valeurs de cette nature au double point de vue de l'importance des lots et du nombre ;

La *Société Générale* se maintient solidement au cours de 455.

La *Banque d'Escompte* s'échange à 470. Ces tendances continuent a porter ce titre vers le pair qu'il atteindra rapidement.

Les *Dépôts et Comptes Courants* sont stationnaires aux environs de 600.

Bien des personnes sont embarrassées pour vendre des nues propriétés dont elles ont hérité ; nous les engageons à s'adresser à la Cie d'Assurances sur la vie *l'Abeille*, qui achète ces valeurs aux conditions les plus avantageuses.

Nombreuses demandes sur les polices *A.B de l'Assurance Financière*, la facilité de l'achat par coupure de 100 fr. ou 500 attire les petits capitalistes. L'intérêt est en outre fort rénumérateur à 5 0/0.

L'action de *Panama* se négocie à 392, les obligations 6 0/0 remboursables à 1000 fr. sont trés recherchées à 456. Le 8 courant l'assemblée des actionnaires discutera l'opportunité d'une émission.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

ETUDE

De Me ESTAYS, Avoué,

Licencié en Droit

à Sisteron

—

Extrait de demandes en séparation de biens.

—

Par exploit de Beinet, huissier à Sisteron, du neuf Juillet courant, enregistré, la dame Marie Henriette Bremond, sans profession, épouse du sieur François-Clément Thélène, domiciliée et demeurant avec lui à Salignac, a formé contre ledit Thélène une demande en séparation de biens et Me ESTAYS, avoué près le Tribunal civil de Sisteron, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la dame Bremond.

Sisteron, le neuf juillet 1887.

ESTAYS

Tribunal de Commerce

DE SISTERON

—

Deuxième Avis

—

MM. les créanciers de la faillite du sieur César Barthélemy meunier à Sourribes, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances aura lieu le vingt juillet mil huit cent quatre vingt-sept, à dix heures du matin, au Palais de Justice, à Sisteron.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs, à M. Vieux, syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un borderau indicatif, ou à en faire le dépôt au greffe.

Le Greffier
A. GIRAUD.

Connaissances utiles

—

Pour enlever les taches de vin, de fruits, etc., sur le linge, rien ne peut être comparé à l'eau de Javel, dont l'action est instantanée. Mais cet eau de javel, comme on la fabriquait il y a quelques années, avait d'assez graves défauts : 1° Sa faible richesse en principes décolorants rendait son transport trop onéreux. 2° La grande quantité d'eau qu'elle contenait gelait en hiver et faisait éclater les bouteilles. 3° Elle renfermait un grand excès de principes corrosifs qui altéraient promptement le linge. De là la répugnance des bonnes ménagères pour un produit que rien, cependant, ne peut remplacer.

Pour obvier à ces inconvénients, M. Cotelle, chimiste à Ponthierry (S.-et-M.), inventa un produit très concentré et débarrassé de tous principes corrosifs, auquel il donna le nom d'*Extrait d'eau de Javel*.

Ce produit étant 20 fois plus fort que l'eau de Javel ordinaire, peut être transporté à peu de frais à toutes distances, et il suffit d'y ajouter 20 fois son volume d'eau au moment de s'en servir. En outre, il ne gèle pas par les plus grands froids. Enfin avantage inestimable, l'Extrait d'eau de Javel est dépourvu de tous principes corrosifs, de telle sorte que l'eau de Javel faite avec l'Extrait blanchit merveilleusement le linge, mais ne le « brûle pas » comme le faisait l'ancienne eau de Javel. — Aussi la consommation de l'eau de Javel a-t-elle triplé en France depuis l'invention de l'Extrait.

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

(6) **L'HOMME**

AUX

TROIS SOULIERS

Ayant bu, ils dînèrent ; ayant dîné, ils burent. Ils émirent des opinions hasardeuses sur la guerre de Pologne et sur la guerre d'Amérique. Ils dirent un petit mot sur l'Encyclique et ne se cachèrent pas que, d'après des informations personnelles, l'Angleterre voulait du mal à la France. Là-dessus, les deux ivrognes parlèrent de l'instinct des nations, des idées préconçues, de l'immortalité de l'âme, de l'affectuosité, de l'amour et de l'amitié. Passant ensuite à des considérations plus pratiques, ils recherchèrent les raisons qui, dans le mécanisme de la société, violentaient souvent les sentiments du cœur au bénéfice de l'intérêt. Tous deux avouèrent qu'ils avaient eu le cœur froissé par la trahison d'affections chères, que leurs relations de famille avaient été orageuses, que la paix conjugale n'avait jamais été qu'un vain mot ; que, par suite de ces déceptions, *le grand ressort était cassé*, et que, désormais, ils apporteraient une légitime défiance dans leur amitié pour *quiconque*.

Bien entendu, ils se proclamèrent tous deux au-dessus du soupçon et se jurèrent une amitié éternelle. Le marchand de vins leur fit observer qu'il était minuit et qu'il allait fermer sa boutique. Ils demandèrent une nouvelle bouteille cachetée, en jurant que ce serait la dernière.

En buvant, ils parlèrent des qualités du vin, énumérèrent les propriétés de certains crus, se plaignirent des mauvaises récoltes, et critiquèrent le traité de commerce qui permettait l'exportation. Après la question des vins, celle des sucres fut examinée à loisir, et les épiciers furent accusés de profiter de l'impôt pour augmenter le prix de leurs denrées. C'était pour cela que le luxe des épicières ne connaissait plus de frein, et qu'on les voyait siéger à leur comptoir dans une toilette inconvenante, avec des chaînes d'or au cou, qui représentait le pain de toute une famille pendant une année.

Le marchand de vins leur fit observer qu'il était minuit et demi, et qu'il était l'heure de se retirer.

Ils insistèrent pour obtenir une bouteille extra, et l'obtinrent à grand'peine.

Leur conversation prit alors une tournure scandaleuse. A propos de la femme de l'épicier, on parla des garçons de l'épicier. De l'un surtout. On supposa que M. Gradot n'était pas étranger à la naissance du petit dernier de Monsieur Chose. Et on ricanait : Hé ! hé ! hé ! Un petit coup de langue dans l'occasion fait d'autant plus de plaisir qu'il chagrine le prochain. Madame la propriétaire eut son paquet, tout aussi bien que la fleuriste du *cintième*, qui n'avait pas encore payé son terme.

Le marchand de vins voulut les mettre à la porte.

Ils exigèrent deux petits verres de chien, sur le pouce.

Puis deux autres.

Et ils sortirent en titubant ; mais ils déclarèrent que la soirée était belle et qu'il était dommage de rentrer de si bonne heure, sans avoir rien pris.

En l'absence de son mari, la femme du portier avait fermé la porte de la maison ; mais elle n'avait pas mis le volet qui fermait l'échoppe du père Chrétien. Quant le portier fut rentré, le père Chrétien voulut, avant de regagner son domicile, mettre ce volet qu'assujettissait une lourde barre de fer. Il mit, il est vrai, le volet en place, mais quand il voulut établir la grosse barre de fer, il fit un faux pas. Son ivresse lui fut fatale. Il tomba, la barre de fer tomba, le volet tomba.

Mais le père Chrétien était dessous. La barre de fer, par l'un de ses coins, s'enfonça dans la tempe gauche, et le volet, tombant sur la barre et sur l'homme, acheva le pauvre ivrogne, qui demeura tout raide dans le ruisseau, et y mourut au bout de dix minutes, absolument sans s'en douter.

(A suivre).

© VILLE DE SISTERON

Ce succès devait naturellement faire surgir de nombreuses imitations. Mais les imitateurs ont cru avoir atteint leur but en faisant de l'eau de Javel concentrée, aussi forte que l'Extrait Cotelle..., et ils ont négligé d'éliminer les corps nuisibles qui brûlent le linge.

Il est donc indispensable de ne pas confondre l'*Extrait Cotelle* avec l'eau de Javelle concentrée, que l'on trouve aujourd'hui sous différents noms dans le commerce, et pour cela il faut exiger la signature A. Cotelle sur l'étiquette et sur le cachet en cire rouge dont les flacons d'Extrait sont revêtus.

On trouve « l'Extrait d'eau de Javel » chez A. Cotelle, chimiste-manufacturier à Ponthierry (Seine-et-Marne), et aussi dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de droguerie.

Depuis la campagne 1870-71.

Narbonne Aude, le 26 février 1887. Depuis la campagne de 1870-71 j'avais des douleurs dans les reins, et les jambes ne pouvaient plus me porter; la tête me tournait, je restais un moment sans voir; aucun remède ne me soulageait, une boite de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir complètement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre, Izard Jean chez M. Arthez aîné, rue du Génie, 3. Signature légalisée.

Hop-Bitters donne une bonne digestion, un foie actif, une bonne circulation du sang et un cœur gai. Il s'attaque au siège même du mal et loin d'affaiblir les forces, comme le font beaucoup de traitements empiriques, il procure dès le commencemet, soulagement, santé, force et vigueur.

Paris, 30 janvier 1886.

Monsieur,

L'usage du Hop-Bitters pendant six semaines a suffi pour me guérir d'une maladie de foie dont j'étais atteint depuis 3 ans et d'une gastrite chronique reqeqe à tout autre traitement.

Recevez,

MATHIOT,
Gardien ds la Paix, 36, rue pa Lourcine,

LA LIBERTINE

Parmi les liqueurs à la mode il en est une qui se recommande particulièrement aux amateurs soucieux de leur santé,

c'est la LIBERTINE

L'origine de cette liqueur précieuse remonte aux temps les plus reculés. Les anciens en faisaient usage fréquemment, et même quelques souverains de l'empire Romain rendirent des édits pour en prescrire la consommation dans leurs Etats, afin de réconforter des générations qui avaient été épuisés par les guerres puniques.

Composée de plantes asiatiques, *la Libertine* est légèrement excitante; elle est l'adjuvant indispensable à l'équilibre d'une bonne santé : forts et faibles se trouveront bien d'en prendre souvent.

Dans ces dernières années, plusieurs sociétés savantes, ont expérimenté les vertus de *la Libertine*; aussi nous présentons cette *très ancienne* liqueur avec confiance. La recette qui a été remise à MM. Givaudan frère par un savant archéologue, a été scrupuleusement étudiée, et la liqueur revifiante est désormais réalisée.

(*Voir aux annonces*).

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris **M. MARIE** jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Sisteron le vendredi 18 février Hôtel Nègre, Digne le samedi 19 et dimanche 20 de 9 heures à 6 heures Hôtel oyer-Mistre. Forcalquier le lundi 21 Hôtel Lachaud, Manosque le mardi 22 Hôtel Pascal. M. Marie revient tout les six mois, en février et en août,

M. Marie vient visiter cette région depuis **16 ans** : il est le seul qui puisse immédiatement et devant les personnes combiner, excécuter et appliquer l'appareil qui convient à chaque cas spécial qui se présente.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, **M. MARIE** fera des concessions aux ouvriers.

CORS, Verrues, Durillons sont radicalement guéris sans danger ni douleurs par le **Baume-Cors Gelin**. Une ou deux applications suffisent pour en voir disparaitre toute trace en quelques jours. Flacon 1 fr. 10 franco.

Gelin, pharmacien de 1re classe, 38, rue Rochechouart, Paris.

LA PHTHISIE PULMONAIRE

et la Bronchite Chronique.

Ces deux terribles fléaux qui fournissent chaque année un tel appoint dans la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par le Dr Jules BOYER, ex-interne des Hôpitaux. Réunir en une bonne brochure de 160 feuillets les observations sur ces maladies, depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics, jusqu'à leur remède ; mettre le malade en mesure de se soigner lui-même ; tel a été le but de ce savant praticien, Il l'a fait dans un style qui, quoique médical, n'en est pas moins à la portée de tous ! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (20e édition). Envoi franco 1 fr. 50 centimes.

Lellier, 9, cité Condorcet, Paris.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les **dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames**, avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie.** L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Des Basses-Alpes

PAR

M. FERDINAND TARTANSON

Chef de Bureau à la Préfecture des Basses-Alpes

Secrétaire-Rédacteur du Conseil général et de la Commission départemental

Prix : DEUX francs

—o—

M. TERCIDE OUSTRIC

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOME A L'ECOLE DENTAIRE DE FRANCE

1, *Rue Jeannin* — DIJON — *Rue Jeannin*, 1

Reçevra à Digne, 9, rue du Pied de Ville, 9 du 5 Août prochain au 30 inclusivement.

SI VOUS VOULEZ

DE LA

BONNE CHAUSSURE

RÉUNISSANT

ÉLÉGANCE, SOLIDITÉ et BON MARCHÉ

sur Commande et à la Confection

adressez-vous

chez M. VIDAL

Traverse de la Place

SISTERON

Médaille d'Or Exp. Intle de Phie Vienne 1883

Récompense de **16,600** fr. a J. Laroche

QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'**APPÉTIT**

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Phies.

Demandez à **Paris**

MAISON DU

PONT-NEUF

RUE DU PONT-NEUF — PARIS

Le Nouveau Catalogue *et les* Gravures *des Vêtements pour Hommes et Enfants*

ÉTÉ 1887

Envoi Gratis et Franco

COMPLET Nouveauté **22** fr.

PANTALONS Belle fantaisie **6** fr.

COMPLET drap noir **27** fr.

COMPLET Coutil mélangé **9** fr.

COMMUNION *Complet* **10** fr.

Tout vêtement EXPÉDIÉ ne convenant pas L'ARGENT en est retourné *de suite* par Mandat-Poste.

ENFANTS *Costume* draperie fantaisie **5** fr.

Expédition **franco de port** *dans toute la France à partir de* **25 francs.**

DEMANDEZ LE CATALOGUE AU DIRECTEUR DE LA Maison du **PONT-NEUF**, PARIS

Articles Funéraires

COURONNES et MÉDAILLONS

en tous genres

L. BRUN

RUE DROITE

SISTERON

L'imprimeur-gérant, A TURIN.

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

LES

CAPSULINES BOBEAU

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

Maison fondée à Paris

EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles

aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

CHOCOLAT-DAUPHIN

VANILLÉ ET DOUBLE VANILLÉ

SE VEND PARTOUT

© VILLE DE SISTERON

Médaille d'Or Exp. Int^le de Ph^cie Vienne 1883

Sirop Codéine Tolu Zed

Le **Sirop** du Dr **Zed** est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de *Coqueluche, Insomnies*, etc.; contre la *Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes*, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph^cies.

Horlogerie & Bijouterie

ASSORTIMENT

DE

Pendules, Réveille-Matin et Montres

EN TOUS GENRES

BIJOUX OR & ARGENT

Spécialité de Pierres de Digne

ARTICLES DE MARIAGE

E. Chauvin

RUE DROITE, SISTERON

DEMANDEZ

LA LIBERTINE

Liqueur Reconstituante et Digestive

DE

GIVAUDAN FRÈRES

A VOIRON (Isère)

Exposition Internationale de Lyon, *seule Maison ayant obtenu les trois Récompenses*, médaille d'or de 1re classe, *Pour la LIBERTINE*, couronne civique et grand diplôme d'honneur. *pour l'Ensemble des produits.*

Se trouve dans les principaux Cafés

Pilules Purgatives

H. BOSREDON d'ORLEANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, depuis longtemps connues. Elles purgent **sans interrompre les occupations**, dissipent la **Constipation**, les maux de tête **(migraines)**, les embarras de l'estomac **(étourdissements, manque d'appétit)**, du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple **laxatif**, et chassent l'excès de bile et des **glaires**.

Evitez les Contrefaçons

Le nom **H. BOSREDON**, est gravé sur chaque Pilule.

PRIX : BOITE, 3f 50 ; 1/2 BOITE, 2f. Cadex 609 B.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés au Dépôt général :

GIGON, Pharmacien, 25, rue Coquillière, PARIS

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

ASSORTIMENT COMPLET

DE

VIGNES AMÉRICAINES

FRANÇAISES

ET FRANCO-AMÉRICAINES

Jacquez raciné,
Riparia raciné, Othello, petit
Bouchet raciné,
Aramon raciné et autres espèces.

S'adresser à **M. Adolphe JOURDAN**
pépiniériste : Forcalquier.

POMPES BROQUET*

SPÉCIALES POUR VINS ET CIDRES. *121, rue Oberkampf, Paris.* Envoi franco du Catalogue.

ALAMBIC VALYR

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET *, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

PULVÉRISATEUR BROQUET

121, Rue Oberkampf, 121, PARIS

Pour le traitement des maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers par le Sulfate de cuivre.

LE SEUL RECONNU PRATIQUE. *Demander le Catalogue spécial.*

Pâte de Nafé

DELANGRENIER, 53, rue Vivienne, Paris

La plus agréable, la plus UTILE des Pâtes pectorales contre RHUME — BRONCHITE — IRRITATION DE POITRINE

SIROP DE NAFÉ contre la COQUELUCHE

Ne salissent pas ni Opium, ni Codéine. — Ext^ts Pharmacies.

A LA LYRE PROVENÇALE

Fabrique d'Instruments de Musique

MAISON DE CONFIANCE

TH. ROBERT

LUTHIER

Rue des Récollets, 13

ET

Rue de l'Arbre, 1

MARSEILLE

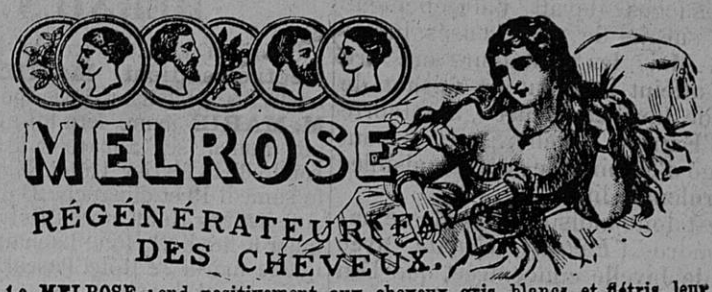

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Pour Cause d'Agrandissement

L'IMPRIMERIE

DE

SISTERON-JOURNAL

Directeur : AUG. TURIN

est transférée en face, Maison Vve BEINET

A côté des Bureaux de la Sous-Préfecture

OUTILLAGE COMPLET

ENTIÈREMENT NEUF

MACHINE MARINONI

Presse à Pédale « LA MINERVE » - Presse Modèle de BERTHIER

MACHINE AMÉRICAINE

COUPE-PAPIER MÉCANIQUE - CLICHERIE GUTTEMBERG

PRESSE A SATINER

GRAND ASSORTIMENT DE CARACTÈRES DE FANTAISIE

L'importance du Matériel, nous permet de livrer rapidement les Commandes à des Prix ***TRÉS RÉDUITS.***

Entrée à côté des Bureaux de la Sous-Préfecture

Hop Bitters

LE VÉRITABLE REMÈDE QUI AIT ÉTÉ CRÉÉ

Composé de H. Jablon, Buchu, Oblooro, — les meilleures, les plus anciennes, les plus renommées et les plus précieuses médecines du monde, exclusivement extraites de ces plantes curatives les plus efficaces, tout le Dépuratif du sang par excellence et le meilleur restaurateur de la santé.

Aucune maladie, aucune santé délabrée ne peut résister à cet Amer, son action étant variée et parfaite.

BIEN ÉTRANGE

LA BOUTEILLE DONT LE FAC-SIMILE EST CI-DATRE

UNE BOUTEILLE DE HOP BITTERS ÉCONOMISERA PLUS DE 250 FR. DE DROGUES ET DE MÉDICAMENTS.

Il guérit toutes les maladies de l'estomac, du nerf, du sang, des intestins, du foie, de la vessie, etc., et 20,000 fr. seront payés pour un cas qui ne serait pas guéri, ou tout au moins soulagé, ou à qui conque prouverait que le Hop Bitters contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

AVIS : L'adoption universelle et l'action salutaire, surprenante du Hop Bitters l'ont rendu tellement populaire, et la demande en est devenue tellement grande que plusieurs personnes peu scrupuleuses se sont mises à contrefaire ces articles dans l'espoir de tromper les honnêtes gens et les engager à acheter leur drogue au lieu et place du véritable Hop Bitters. Nos vrais amis ne sauraient trop se méfier des drogues nauséabondes quel que soit le nom sous lequel elles vous sont offertes, et n'employer que le Véritable Hop Bitters Américain, qui se vend dans de grandes bouteilles carrées, transparentes, couleur d'ambre, portant le nom du docteur Soules moulé dans le verre, sur une étiquette blanche imprimée en lettres noires, avec une grappe de houblon en couleur verte, sur l'autre côté, étiquette jaune avec le mode d'emploi imprimé en lettres rouges en français et en Anglais.

C'est de cette seule façon que le Véritable Hop Bitters est vendu.

NOTA. — Si votre pharmacien ne peut pas vous livrer de Hop Bitters, adressez un mandat-poste à M. ACARD, pharmacien, à Saint-Mandé, près Paris, et vous recevrez de suite, **franco**, les quantités que vous demanderez. — 5 fr le flacon.

Pour éviter la fraude, on est prié de briser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON